



Le Cerf élaphe

Cervus elaphus



Mammifère de grande taille, le Cerf élaphe, *Cervus elaphus*, appartient à la famille des Cervidés. Le Cerf élaphe est, parmi les Cervidés, l'espèce dont l'aire de répartition est la plus étendue à travers le monde.

Statut de protection

Le Cerf élaphe est inscrit dans la catégorie Préoccupation mineure (LC) sur la Liste rouge mondiale de l'UICN (2018) et sur la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017).

Comment le reconnaître ?

La coloration du pelage varie fortement selon les saisons, l'âge et le sexe : d'une teinte brun-roux en été et gris-brun en hiver. Une tache jaune clair, appelée « cimier », orne la croupe des deux sexes. Le faon a, jusqu'à l'âge de quatre mois environ, un pelage brun clair tacheté de blanc que l'on appelle « livrée ». À partir de neuf mois, des bois commencent à pousser sur la tête du mâle sous forme de pivots.

Taille et poids

En France, les cerfs mâles pèsent entre 120 et 250 kg pour une taille de 130 à 150 cm au garrot. Les biches, pèsent entre 67 et 100 kg pour une taille qui varie selon les individus de 1,10 à 1,30 mètre au garrot.



Où et quand le croiser ?

En 2005, le Cerf élaphe était présent dans 80 départements. Il habite les forêts de feuillus ou mixtes, les forêts méditerranéennes, les friches épaisses. Il recherche surtout les forêts denses au sous-bois épais, présentant un couvert herbacé lui aussi dense. Le Cerf élaphe fréquente aussi les zones ouvertes pour son alimentation : les prairies et les landes, les cultures et les clairières. On peut le trouver aussi en altitude (jusque vers 2300 m).

Son activité journalière se partage entre ses habitats d'alimentation qu'il fréquente surtout la nuit et ses habitats de repos qu'il fréquente surtout le jour. Il s'alimente donc surtout la nuit et peut alors être amené à sortir du couvert forestier. La transition entre ses deux habitats (repos-alimentation) s'effectue au crépuscule et à l'aube, en général respectivement entre 17 h et 21 h puis entre 3 h et 7 h.



Cycle de vie et déplacements

Le domaine vital d'une biche couvre 500 à 2000 hectares. Elle va minimiser ses besoins de déplacement entre ses zones de repos diurnes et ses zones d'alimentation nocturne. Le domaine vital d'un mâle peut couvrir plusieurs milliers d'hectares. Il va voyager entre des secteurs très riches en alimentation (qu'il fréquente de février à juillet) et les secteurs de rut (qu'il parcourt de mi-août à novembre à la recherche de femelles). Ces deux secteurs sont généralement séparés par une dizaine de kilomètres.

Le Cerf élaphe et la Trame verte et bleue

Obstacles et menaces

La fragmentation de l'espace est une contrainte importante pour le Cerf élaphe. Il nécessite une circulation libre, exempt d'obstacles pour ses déplacements. Parmi les principales contraintes aux déplacements, on retrouve les infrastructures linéaires de transports qui engendrent des risques de collision. Lorsque les routes sont clôturées, comme c'est le cas pour les autoroutes, le passage est impossible sans aménagement spécifique. De même, les secteurs urbanisés constituent de véritables obstacles pour le déplacement des cerfs.

Menaces : isolement entre les sources d'alimentation et les zones de repos ou de reproduction, surexploitation sylvicole, infrastructures, urbanisation, activités de loisirs en forêt.

Les actions à mettre en place en sa faveur

- Construire des écoponts pour leur permettre de franchir nos infrastructures de transport
- Développer les sous-trames entre massifs forestiers pour favoriser la circulation des individus entre les populations



Captures d'écran du MOOC TVB : écopont de la Buisse et cartographie de la TVB

Bibliographie : SORDELLO R. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Cerf élaphe (*Cervus elaphus* Linnaeus, 1758) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques - Diversité génétique des populations de cerfs élaphe en Île-de-France, en liaison avec l'anthropisation - Wikipédia Le Cerf élaphe -Inventaire national du patrimoine naturel